

# Registre Santé et Sécurité au Travail : Fiche de signalement de Risques n°

Cette fiche concerne les risques et/ou améliorations des conditions de travail ressentis par un enseignant ou un usager de l'école.  
Elle doit être numérotée et archivée (10 fiches minimum) pour constituer un registre SST. **Une école peut faire le choix d'un registre distinct pour les enseignants et pour les autres usagers de l'école (parents, ATSEM, Intervenants Extérieurs, etc.).**

## Coordonnées de l'école

Nom de la circonscription :	Numéro RNE de l'école :	<input type="checkbox"/> Ecole Maternelle	<input type="checkbox"/> Ecole Elémentaire
Nom de l'école :			
Adresse postale :	Code postal et Ville :	Tél :	Fax :
Adresse électronique de l'école :			

### Risques et conditions matérielles

Localisation :	Description :

Une photo permettant de comprendre le risque encouru est souhaitable et peut venir en appui à cette fiche.

### Risques psychosociaux :

Risques psychosociaux (RPS) risques pour la santé mentale, physique ou sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental : BOEN n°32 du 05/09/2013 du CHSCT du MEN.

<input type="checkbox"/> <b>Liés à l'organisation du travail :</b> non remplacement des enseignants, des AVS, ATSEM - évolutions successives - etc	<input type="checkbox"/> <b>Liés au contenu du travail :</b> Charge de travail - sollicitation excessive - etc.
<input type="checkbox"/> <b>Liés aux relations de travail :</b> Agressions psychologiques, physiques - manque de soutien de la hiérarchie - etc.	<input type="checkbox"/> <b>Liés aux situations difficiles</b>
<input type="checkbox"/> <b>Autres :</b> Troubles musculo-squelettiques (TMS), etc.	
Demande de visite du médecin de prévention oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

Description du risque :

-

Description du risque (suite) :

Coordonnées de la personne **qui a rempli cette fiche** :

Nom et Prénom :

en qualité ou fonction de :

Date :

Signature :

Le cas échéant, le directeur décide et met en œuvre les mesures conservatoires ou les améliorations suivantes :

-

Information transmise par :

en qualité ou fonction de :

A la mairie\*,  à l'IEN  à l'IA  au CHSCT

Par  Courrier,  Fax,  Mail, Autre

Date :

Signature :

Problème soumis au prochain conseil d'école Oui :

Non :

\* Les RPS, lorsqu'ils sont de nature individuelle, font l'objet d'un signalement directement envoyé à l'autorité administrative jugée compétente : le directeur, l'IEN, la DSDEN : [ce.77sg@ac-creteil.fr](mailto:ce.77sg@ac-creteil.fr) ou le CHSCT [secretairechsct77@ac-creteil.fr](mailto:secretairechsct77@ac-creteil.fr) suivant le cas. Ils peuvent intégrer le DUERP s'ils sont de nature collective ou en cas de besoin.

